

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 28 février 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) – Mesures sociales d'allègement de la taxe – Nouvelle annexe 4 au règlement sur la gestion des déchets

Comme déjà annoncé dans le journal Ecublens Infos de février, la Municipalité a apporté des modifications à la Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, voir annexe ci-après.

Ces modifications permettent de préciser le droit à l'attribution des sacs en ce qui concerne les jeunes enfants ainsi qu'une dotation pour une nouvelle catégorie de bénéficiaires qui n'avaient pas été pris en compte initialement.

Par l'entremise de 3 grandes enseignes locales, une collaboration a pu être mise en place afin d'éviter une distribution contraignante des sacs par le Service des affaires sociales. Ainsi, ce sont des bons convertibles en rouleaux auprès des partenaires qui sont remis aux bénéficiaires.

2. Premier bilan au 31 janvier 2013 suite à l'entrée en vigueur de la taxe au sac au début de cette année

Les collaborateurs du service des travaux ont constaté une forte diminution des ordures ménagères. Par comparaison, il a été levé 189 tonnes en janvier 2012 contre seulement 86 en janvier 2013, soit une réduction d'environ 55 %.

D'autre part, à fin janvier 2013, les levées de papier/carton, de verre et de compostables ont vu leurs tonnages évoluer à la hausse, en parallèle à la baisse observée sur les ordures ménagères, soit + 100 % (46.4 t) pour les compostables, + 16 % (56.9 t) pour le papier/carton et + 6 % (32.9 t) pour le verre.

En janvier, 44 rapports de dénonciation ont été envoyés à la commission de police. Le taux de fraude, depuis le début de l'année, n'a fait que baisser; à fin janvier, il était inférieur à 5 %.

De manière générale, l'entrée en vigueur de la taxe au sac se passe très bien dans notre Commune, les différentes actions menées au préalable par le Service des travaux ayant été bénéfiques (mise en conformité des places à conteneurs chez les privés et ouverture de deux zones d'Ecopoints).

3. Mise en ligne d'un guichet virtuel

En réponse à la demande de Mme Elisabeth Masson, ancienne Conseillère communale, et de plusieurs concitoyens, la Municipalité informe le Conseil communal de la mise en ligne sur le site internet d'Ecublens d'un guichet virtuel offrant les prestations suivantes:

Pour le service des finances

- Vente et réservation des cartes journalières CFF (Flexicard)

Pour le contrôle des habitants

- Commande des attestations de domicile, d'établissement et de séjour
- Recherche / confirmation d'identité
- Annonce des changements d'adresse
- Annonce des départs
- Annonce de la séparation pour les couples mariés ou liés par un partenariat
- Pour les chiens: inscription, départ de la Commune et annonce du décès

4. Cadastre solaire

Nous vous informons de la mise en ligne d'un cadastre solaire, accessible depuis la page principale du site internet de la Commune d'Ecublens. Cette application est une aide à la réflexion afin de déterminer si les toits des bâtiments conviennent ou non à l'exploitation de l'énergie solaire par des installations photovoltaïques et solaires thermiques. Les données fournies, en sélectionnant les zones de couleur, sont indicatives.

5. Transformations et assainissement des façades du Collège Jupiter – Visite des locaux et apéritif de fin de chantier

Lors de sa séance du 6 novembre 2008, le Conseil communal d'Ecublens a adopté le préavis n° 20/2008 - Collège Jupiter: transformations et assainissement des façades – Crédit de construction. Conformément au préavis, il a été procédé à l'assainissement de l'isolation extérieure du bâtiment, à la couverture des patios et à la création de deux salles de classe courantes.

Les travaux étant maintenant terminés, la Municipalité a le plaisir de vous inviter, le mercredi 13 mars 2013, à 17 h 30, à une visite des locaux transformés, précédée d'une introduction récapitulant les différentes étapes du chantier. Pour clôturer cette présentation, un apéritif sera offert par les Autorités.

6. Nomination d'un nouveau commandant à la Police de l'Ouest lausannois

Le Comité de Direction de l'Association de Sécurité de l'Ouest lausannois a nommé son nouveau commandant en la personne de M. Frédéric Schaer, précédemment chef de la division protection de la population (ORCA) et remplaçant du chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Agé de 42 ans, marié et père de deux enfants, M. Schaer a pris ses fonctions début février 2013.

7. Assainissement du bâtiment sis rue du Villars 11 – Décompte de clôture

Les travaux relatifs à l'assainissement du bâtiment sis à la rue du Villars 11 sont terminés. Le rapport du service des bâtiments adressé au service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 9123.14.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 12/2007	Fr. 800'000.00
./. Montant total des dépenses	<u>Fr. 771'341.40</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 28'658.60
	=====
Subvention pour la pose de capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire	Fr. 2'790.00

L'importance de la moins-value de dépenses s'explique par des travaux de maçonnerie qui ont été adjugés à un montant inférieur au devis initialement prévu.

8. Assainissement du bruit routier sur la Commune d'Ecublens/VD – Décompte de clôture

L'étude relative à l'assainissement du bruit routier sur la Commune d'Ecublens/VD est maintenant terminée. Le rapport du service des travaux adressé au service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec les comptes n° 420.5010.103 et 420.6610.103.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 7/2009	Fr. 45'500.00
./. Montant total des dépenses	<u>Fr. 38'433.10</u>
Moins-value de dépenses	Fr. 7'066.90
Subvention du Service des routes	<u>Fr. - 6'614.25</u>
Total des dépenses, subvention déduite	Fr. 31'818.85
	=====

La moins-value de dépenses est due au fait que ce projet n'a pas fait l'objet d'offres complémentaires ou de divers et imprévus.

9. Réponse à la question du Conseiller communal, M. Christophe Cartier, concernant la part de l'augmentation du loyer dans le budget de fonctionnement du bureau du SDOL (compte 420.3185.03)

Le budget des frais de fonctionnement du SDOL a augmenté entre 2012 et 2013 de Fr. 26'400.-- pour Ecublens. Cette hausse est due au retrait de la Commune de Lausanne, à l'adaptation de la participation de Prilly, à l'augmentation d'un poste de secrétariat de 50 % et à l'augmentation du loyer des bureaux. Cette dernière augmentation représente Fr. 15'000.--, soit 10.6 % de la hausse totale du budget du SDOL, soit environ 24 cts de plus par habitant de l'Ouest lausannois. La charge imputable à la Commune d'Ecublens est d'environ Fr. 2'800.-- (11'341 habitants au 31.12.2011). Cette augmentation des loyers est provoquée par les postes de travail supplémentaires (50 % secrétariat et ingénieurs mobilité qui occupent actuellement les locaux des autres schémas directeurs).

10. Lors de l'examen du budget 2013 de la STEP de Bussigny, M. Christophe Cartier, Conseiller communal, a posé les questions suivantes:

- Compte 461.3133 produits et fournitures de nettoyage, de déphosphatation et de désinfection. Dans le budget 2013, il constate que 9'450 kg de floculants liquides pour centrifugeuse sont prévus. Dans les comptes 2011, il y en a eu pour 6'300 kg et, n'ayant malheureusement pas les comptes 2012, il ne peut pas faire de comparaison. De quoi provient cette augmentation de 3'150 kg ?

Comme il s'agit d'un budget, une petite réserve est prise en considération. Le floculant est livré en containers de 1'050 kg et son utilisation varie en fonction de la qualité des boues à centrifuger, boues qui sont influencées par les conditions climatiques (température de l'eau ou salage des routes).

Comme pour tous les autres fluides de la STEP (huile de chauffage, soude caustique, chlorure ferrique, etc.), le décompte annuel est dépendant de la date de livraison qui varie d'une année à l'autre.

- Compte 461.4659, participation de tiers selon convention. On voit que l'on a suivant la pluviométrie une participation sur 4'720 m³ à Fr. 2,53669 comparé aux comptes 2011 qui étaient à Fr. 2,647. De quoi provient cette diminution ?

Le prix au m³ est de Fr. 2,53 pour 2013 et de Fr. 2,48 pour 2012. Le calcul se base sur les coûts d'exploitation, selon le budget de l'année précédente, auxquels on rajoute l'amortissement des investissements sur 25 ans, ce montant final est divisé par le volume traité biologiquement (estimation). A ce montant se rajoute une surtaxe de 50 %.

11. PPA Village de Renges

Le plan partiel d'affectation "Village de Renges" a été mis en vigueur le 29 janvier 2013 par le Département de l'intérieur (DINT) et le Service du développement territorial (SDT). Aucun recours n'a été déposé à la Cour du droit administratif et public du Tribunal cantonal, ni contre la décision d'approbation préalable du Département, ni contre celle d'adoption du Conseil communal. Les plans et règlement antérieurs sont abrogés simultanément.

12. Réponse à la pétition des habitants du hameau de Renges adressée à la Municipalité et déposée lors de la séance du 1^{er} novembre 2012 du Conseil communal

Après avoir pris connaissance des arguments des pétitionnaires concernant le projet de construction de trois immeubles d'habitation à la route du Molard, la Municipalité leur a répondu comme suit:

- Le dossier de plans soumis à l'enquête publique respecte en tous points le Règlement du plan partiel d'affectation (PPA) "Village de Renges", adopté par le Conseil communal au cours de ses séances des 25 mars 2011 et 20 septembre 2012 et désormais en vigueur.
- La Municipalité ne souhaite pas entreprendre de démarches pour que les parcelles concernées par le projet (nos 805, 808 et 2'449) deviennent un parc d'utilité publique.

- Elle n'adhère pas non plus à la proposition de céder aux propriétaires des parcelles précitées une parcelle communale équivalente à même de recevoir leur projet, ne souhaitant pas se séparer de surfaces qui ont une importance déterminante en fonction de l'évolution démographique d'Ecublens.

13. Statistique des demandeurs d'emploi

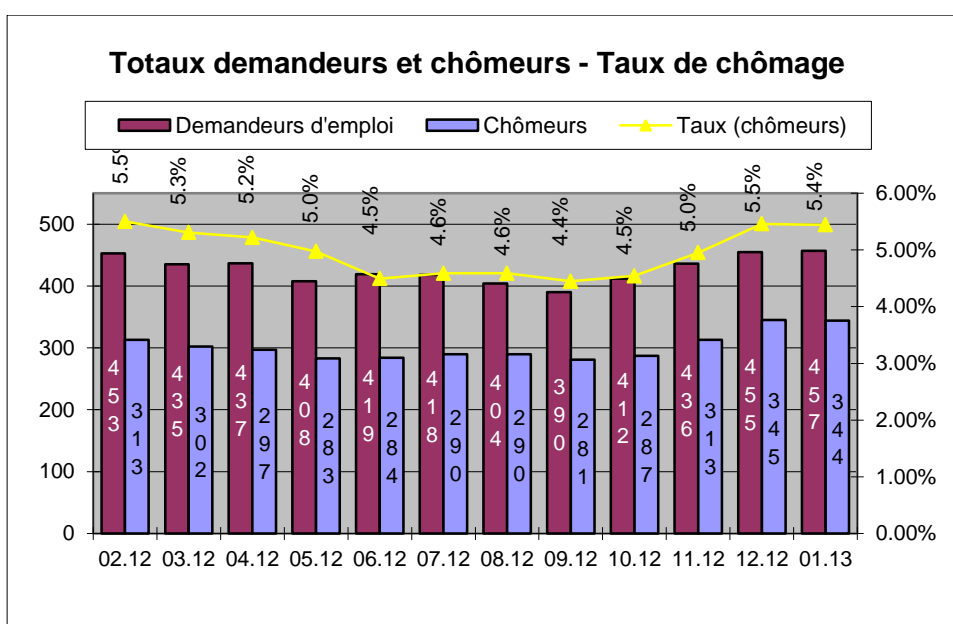
La Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens. Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'ORP:

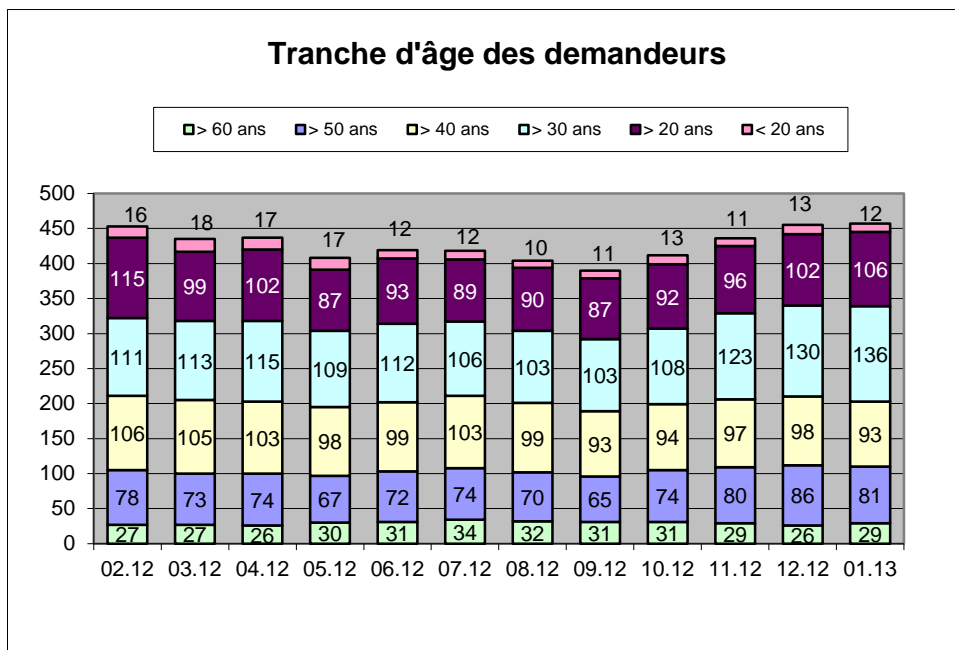
- Demandeur d'emploi = toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP). Catégorie liée au non versement d'indemnités de chômage (personnes en réinsertion sans droit aux IC, personnes encore en emploi et désirant changer)
- Chômeur = tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi. Catégorie liée au versement d'indemnités de chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante:

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





La Municipalité

Annexes: Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe

Ecublens/VD, le 21 février 2013
10.02.08 – PHP/PB/cm